

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC - ADDENDA

Emplacement : 5140, route 122, Saint-Cyrille-de-Wendover (Lot 4 334 579)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal lundi le 26 février, à 19h30, à la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover.

QU'au cours de cette séance, le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogations mineures formulée par *Les cultures de chez-nous Inc.* concernant l'immeuble situé aux numéros 5140, route 122 à Saint-Cyrille-de-Wendover, et ayant pour objet, si elle était acceptée, de permettre :

- i. L'aménagement d'une partie de bâtiment, ou d'un bâtiment, d'une superficie de 98 mètres carrés à des fins de vente de produits de la ferme au 5140 route 122, sis sur le lot 4 334 579, et ce, malgré l'application du règlement de zonage.

Le tout contrairement à toutes dispositions contraires prévues au Règlement de zonage n° 437.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 20 février 2024



Louise Sista
Directrice générale et greffière-trésorière